

Février 2018

Édition 4, Numéro 2

Nouvelles de Val-Joli



Membres du conseil :

Maire Rolland Camiré p.22

Siège 1 : Sylvain Côté

Siège 2 : Philippe Verly

Siège 3 : Gilles Perron

Siège 4 : Raymond Côté

Siège 5 : Lise Larochelle

Siège 6 : Josiane Perron

Hôtel de Ville :

Julie Brousseau, DG Poste 26

Étienne Langlois, Insp. P.25

Line D. Letendre, Sec. P. 21

Pier Lacasse, Voirie P. 24

Stéphane Côté, Voirie P.24

Diane St-Pierre, Concierge

Yannik Scrosati, Loisirs



500, Route 249
Val-Joli, Québec
J1S 0E8

TÉLÉPHONE :
(819) 845-7663

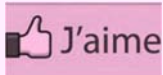
TÉLÉCOPIEUR :
(819) 845-4399

**ADRESSES
ÉLECTRONIQUES :**
mairie@val-joli.ca
direction@val-joli.ca
secretariat@val-joli.ca
urbanisme@val-joli.ca
voirie@val-joli.ca
loisirs@val-joli.ca

Retrouvez-nous sur :
www.val-joli.ca

Facebook

Loisirs de Val-Joli



MOT DU MAIRE

M. Rolland Camiré

Bonjour à tous,

Je voudrais féliciter les parents qui ont eu un enfant en 2017 et remercier ceux qui ont participé à la fête qui s'est tenue à Windsor à la salle des Chevaliers de Colomb, le dimanche 21 janvier dernier. La municipalité offrait un don de 100 \$ pour chaque nouveau-né qui participait à la fête.

Comme il y a eu inauguration de l'agrandissement du bâtiment de la patinoire lors de Plaisirs d'hiver de janvier dernier, nous vous invitons à réserver le parc pour vos activités. C'est un bel endroit pour une fête familiale, une activité sportive ou autre.

MOT

En janvier 2017, nous mettons en place un nouveau système téléphonique avec boîtes vocales. En novembre dernier, nous vous rappelions la procédure pour nous rejoindre. Comme certains citoyens cherchant à nous rejoindre ne savent pas trop comment le faire, nous vous précisons encore la procédure.

Pour les # de postes, voir la colonne à gauche tous les mois.

Premièrement : **ne faites pas le « 0 »**, car il n'y **pas de réponse à ce poste.**

Maire Camiré → poste 22

Julie, Dir. Gén. → mutations, tout changement sur votre compte de taxes, informations
poste 26 concernant les réunions du conseil, plaintes, suivis de dossiers etc.

Line, secrétaire → pour vérifier le solde de votre compte de taxes ou obtenir une copie de
poste 21 votre compte de taxes, réparation ou achat de bacs, factures fournisseurs, etc.
*** À noter que **Line** est au bureau les **jeudis et vendredis seulement.**

Inspecteur → pour toute information concernant les permis et règlements
poste 25 municipaux. Il est en poste du **lundi au jeudi** à midi inclusivement.

Pier Lacasse, voirie → poste 24 : pour signaler tout problème sur le réseau routier.

Yannik Scrosati, Loisirs → communiquez par courriel à : loisirs@val-joli.ca.
(Yannik n'a pas de poste attribué. Elle est travailleuse autonome et non employée municipale)



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FÉVRIER 2018

Voici un résumé des principales décisions de la réunion du 5 fév. 2018 :

- 2^e Avis de motion pour la modification du règlement de zonage
- 2^e Premier projet de règlement de modification du règlement de zonage
- Adoption règlement régissant la collecte des matières organiques (bac brun)
- Avis de motion et 1^{er} projet de Règlement d'emprunt AQUEDUC
- Offre d'emploi pour un poste de secrétaire administrative à temps partiel
- Adoption de l'IPC Canada à 1,8% pour l'ajustement salarial
- Autorisation d'appel d'offre pour les services d'ordures 2018-2019
- Semaine de l'action bénévole : Suggestion de Val-Joli, M. Fournier
- Commandite pour Action Partage
- Contribution annuelle à la Croix-Rouge

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE

Visite Résidentielle en prévention Incendie

Comme à tous les ans, la régie incendie doit effectuer des visites de prévention incendie dans les résidences de son territoire. Cette année, ce sont environ 800 domiciles qui seront visités par les pompiers de la régie. Encore cette année, ils vérifieront le bon fonctionnement de vos avertisseurs de fumée et aussi faire la mise à jour de vos informations de nos systèmes.

Cette année, **le secteur de St-Gabriel** jusqu'au limite de Sherbrooke sera ciblé du côté de Val-Joli. La prévention débutera progressivement à partir du mois de février. Les principaux points que les pompiers vont vérifier seront :

- 1- Y a-t-il au minimum un avertisseur de fumée fonctionnel sur chaque étage de votre domicile ou logement ?
- 2- Avez-vous un avertisseur de monoxyde de carbone ? Si vous avez un garage attaché à votre résidence ou encore si vous utilisez des systèmes de chauffage ou de cuisson à combustion. Vous devriez avoir un avertisseur de monoxyde de carbone.
- 3- L'installation conforme des avertisseurs mentionnés plutôt. Sont-ils bien positionnés ?
- 4- L'accès à votre panneau électrique est-il dégagé et facile d'accès ?



Nous vous invitons à effectuer les vérifications des points précédents pour vous assurer de la conformité de ceux-ci par rapport au règlement de prévention incendie municipale. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous.



VINCENT LÉVEILLÉE
POMPIER / PRÉVENTIONNISTE
819-845-4678 POSTE 2

RETOUR PRÉVU DE L'INSPECTRICE EN BÂTIMENT



Notre inspectrice en bâtiment, Marie-Ève Parr, sera bientôt de retour de son congé de maternité, soit en début de mars prochain.

Nous tenons à remercier Étienne Langlois D'Or pour son travail assidu et lui souhaiter bonne chance dans ses projets futurs. Il nous quittera le 28 février prochain.

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR- RÈG DE MATIÈRES ORGANIQUES

2018-02 AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT SUR LES MATIÈRES ORGANISQUES

Prenez avis que le conseil de la Municipalité de Val-Joli, lors de sa séance du conseil tenue le 15 janvier 2018, a adopté « **RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-02 RÈGLEMENT AUTORISANT LA MUNICIPALITÉ À TARIFER ET À FOURNIR AUX PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES, DESSERVIES PAR UN SERVICE POUR LES MATIÈRES ORGANIQUES SUR SON TERRITOIRE, DES CONTENANTS UTILISÉS (BACS BRUNS) POUR L'EXPLOITATION DE CE SERVICE** » et que ce règlement entre en vigueur au 1^{er} janvier 2018 selon la Loi.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement et en obtenir une copie en s'adressant au bureau de la soussignée, pendant les heures habituelles d'ouverture du bureau.

DONNE A VAL-JOLI, CE 7 FEVRIER 2018.

Julie Brousseau

BÉNÉVOLES RECHERCHÉS

Nous sommes à la recherche de bénévoles, soit :

- pour œuvrer sur les **activités de loisirs** (Plaisirs d'hiver, Fête d'été ou de l'Halloween, etc.)
- ou à s'inscrire sur notre liste de bénévoles disponibles **lors de situations d'urgence**.



AVIS PUBLIC – RÈGLEMENT 2018-01 2^e CONSULTATION PUBLIQUE

AVIS PUBLIC DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Est donné aux personnes et organismes intéressés par un règlement modifiant le règlement de zonage.

Que lors de la séance tenue le 5 février dernier, le conseil de la municipalité a adopté, par résolution, le PREMIER projet de «**règlement numéro 2018-01 visant à modifier le règlement 2004-6 et ses amendements afin de bonifier la section portant sur les cours afin de permettre plus de flexibilité quant aux différents types de cours, de clarifier une disposition portant sur l'entreposage du bois de chauffage à des fins personnelles afin de permettre celui-ci, de modifier une disposition portant sur l'accès aux terrains en bordure des routes numérotées, dans la section portant sur les aires de stationnement, à permettre les habitations multifamiliales en dans la zone « C-10 » et à autoriser l'usage « extraction » dans les zones « AFD-9 », « AFD-10 » et « AF-9 ».**

Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le 5 mars 2018 à 19h30, à la salle du conseil sur le PREMIER projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que le projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Que le projet de règlement vise :

- **à bonifier la section portant sur les cours afin de permettre plus de flexibilité quant aux différents types de cours;**
 - différents concepts sont intégrés dans les dispositions portant sur les cours. Parmi celles-ci, notons :
 - l'ajout de la notion des cours avant résiduelle et minimale où différents usages ou constructions pourront être désormais permis;
 - l'ajout de la notion de terrain partiellement enclavé dans l'identification des différents cours sur le terrain;
 - l'ajout, de différents schémas reproduisant les différentes cours selon la forme et la position du terrain;
- **à clarifier une disposition portant sur l'entreposage du bois de chauffage à des fins personnelles;**
 - le règlement de zonage faisait mention de l'entreposage du bois de chauffage à des fins personnelles, mais le libellé du texte n'était pas clair. Cette clarification vient autoriser l'entreposage du bois de chauffage à des fins personnelles hors de tout doute;
- **de modifier une disposition portant sur l'accès aux terrains en bordure des routes numérotées, dans la section sur les aires de stationnement ;**
 - Cette modification est rendue obligatoire avec l'adoption du règlement de la MRC du Val-Saint-François #2017-01. Désormais, un seul accès sera autorisé par terrain. Si un terrain possède deux fois le frontage avant minimal, un deuxième accès pourra alors être autorisé. Finalement, les entrées en « U » ne seront plus permises.
- **permettre les habitations multifamiliales en dans la zone « C-10 » ;**
 - Dans la zone C-10, les usages « habitations multifamiliales isolées », « Habitations multifamiliales jumelées » et « Habitations multifamiliales en rangée » seront désormais autorisés.
- **autoriser l'usage « extraction » dans les zones « AFD-9 », « AFD-10 » et « AF-9 » ;**
 - Dans ces zones, les activités relatives à l'extraction seront désormais autorisées.

L'illustration des zones visées par le projet de règlement peut être consultée au bureau de la municipalité.

Que le projet de règlement peut être consulté par tout intéressé aux heures régulières de bureau, à l'édifice municipal situé au 500, route 249 à Val-Joli.

DONNÉ À VAL-JOLI, CE 6^E JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2018

Julie Brousseau
Directrice générale & secrétaire-trésorière



DÉROGATION MINEURE

Est par les présentes donné, par la soussignée directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil le 5 mars 2018 à 20 heures, au 500, route 249 à VAL-JOLI.

Nature et effets : Demande pour permettre l'agrandissement d'une installation d'élevage à 599 unités animales ne respectant pas les dispositions sur les distances séparatrices requises relativement aux bâtiments à forte charge d'odeur.

Identification du site concerné : 704, 10^e Rang

Lot # 3 678 178

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Val-Joli ce 08 février 2018.

Julie Brousseau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

LOISIRS

Étant donné les risques de pluie pour le dimanche, nous avons fusionné nos activités et c'est finalement samedi le 27 janvier qu'avaient lieu les plaisirs d'hiver incluant le traditionnel tournoi de ballon-balais orchestré par Félix Normandin et son équipe. Nous avons annoncé ce changement de dernière minute par la radio communautaire CIAX 98,3 FM et sur le 99,3 FM d'Asbestos, en espérant que personne ne se déplace inutilement le dimanche.



Cette année, ce sont 6 équipes (dans une seule catégorie mixte) qui ont pris part au tournoi où les finales se jouaient à 21h30! À midi, se tenait l'inauguration officielle des nouvelles infrastructures du bâtiment de services. En effet, un coin cuisinette ainsi qu'un bloc sanitaire sont maintenant annexés au vestiaire près de la patinoire.

C'était aussi la journée familiale où petits et grands ont pu jouer dans les jeux gonflables de *Iron Man* et des *Ninjas Turtles*, manger les succulents cornets de tige d'érable de M de L'Étoile, déguster la tige sur neige de M L'étoile, se réchauffer prêt du feu avec un encas de guimauves et saucisses... La température était parfaite, autant pour les joueurs de ballon-balais que pour les spectateurs et participants aux activités de plein air!

Rappelons que les revenus de la cantine du ballon-balais seront remis à l'équipe senior féminine!

Merci à Mme Karine Vallières, Députée de Richmond pour sa commandite,
 Merci monsieur L'Étoile pour ses merveilleux produits de l'érable,
 Merci aux jeunes bénévoles distributeurs de cornets et de pop-corn,
 Merci à Félix Normandin et Maude Bégin, de la gang de l'organisation du ballon-balais,
 Merci à Pier et Stéphane, de la voirie municipale, pour leur précieuse aide,
 Merci à tous les participants ainsi qu'aux élus du comité, Josianne Perron, Lise Larochelle et Raymond Côté!

Yannik Scrosati, coordonnatrice du Comité des loisirs!

Le COMITÉ des LOISIRS